

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2023

---

### **OBJET : Tarifs des boissons et des ventes alimentaires pour le salon des familles**

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-six septembre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente Gaston Panouillé sur la commune de Fanjeaux,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 septembre 2023

Secrétaire de séance : Jérôme DARFEUILLE

**Présents** : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Thierry CADENAT, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Bruno BERTRAND, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

**Avant donné pouvoir** : Marie-Hélène BOYER à Anne-Marie MAZIERES, André CATHALA à Jérôme DARFEUILLE, Serge CAZENAVE à André VIOLA, Sarah DANJOU à Jacques DANJOU, Christian OURLIAC à Francis ANDRIEU.

---

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs des boissons et des ventes alimentaires pour le salon des familles suivants qui s'appliqueront à compter d'octobre 2023 :

Boisson, viennoiserie, part de gâteaux, sac de bonbons, verre de popcorn :1€.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les tarifs des boissons et des ventes alimentaires pour le salon des familles suivants qui s'appliqueront à compter d'octobre 2023 :

Boisson, viennoiserie, part de gâteaux, sac de bonbons, verre de popcorn :1€.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président**

**André VIOLA**

**Le secrétaire de séance**

**Jérôme DARFEUILLE**

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 6/10/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 9/10/2023.

**Le Président**

**André VIOLA**